



**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 MARS 2024 À 18H30**

Date de la convocation : **15 mars 2024**

**Membres Présents : 10**

M. Pascal RIVEAU, Maire, *Président de séance*,  
Mme Patricia FONTANEAU, *adjointe au maire*,  
M. Joël BEDIS, *adjoint au maire*,  
Mme Véronique MITRASOUF, *adjointe au maire*,  
M. Cyrille FORMANTIN, *conseiller municipal*,

M. Mickaël VEYSSIÈRE, *conseiller municipal*,  
M. Ludovic CARTEAU, *conseiller municipal*,  
M. Benoît VIELET, *conseiller municipal*  
Mme Judicaël SENEZE, *conseillère municipale*,  
M. Pierre NAVARRO, *conseiller municipal*,

**Membres Excusés : 04**

Mme Sylvie HOFMAN, *conseillère municipale*,  
M. Max PAYET, *conseiller municipal*,

Mme Katia TAUZIÈDE, *conseillère municipale*,  
M. Benoît DUPONT, *conseiller municipal*

*Retard : arrivée de mme Patricia FONTANEAU à 19h05 - au cours de l'affaire n°1 -*

***Mr Ludovic CARTEAU est nommé secrétaire de séance***

L'an deux mil vingt quatre, le vingt mars, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Androny dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal RIVEAU.

Il est procédé à l'examen de l'affaire inscrite à l'ordre du jour, en compagnie de monsieur HOARAU, maître d'œuvre.

**AFFAIRE N° 1 : PROJET MAISON DARTIER**

*(délib. 052024)*

**Rapporteur** : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire rappelle aux élus que lors de la séance du 05 décembre 2023, le maître d'œuvre Emmanuel HOARAU, de la SAS Espaces Ouverts a été retenu à l'unanimité des membres présents.

**AFFAIRE N° 6 : CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE PROJET MAISON DARTIER**

**Rapporteur** : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire présente les devis qu'il a en sa possession :

- le premier est de monsieur Feytit Stéphane qui propose des honoraires représentant 9% des travaux envisagés,
- le second d'Espace Ouvert qui propose un devis d'honoraires égal à 8% des travaux estimés.

**VOTE : 11 POUR - 00 CONTRE - 00 ABSTENTION**

**SECOND DEVIS ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Le projet est entièrement détaillé. Au rez-de-chaussée, deux cabinets médicaux et 4 logements avec des espaces communs afin d'accueillir des personnes âgées valides et autonomes.

Deux appartements seront créés à l'étage : le 1er d'une superficie de 84.53 m<sup>2</sup>, le 2nd de 71.67 m<sup>2</sup>

Une estimation financière du projet est également annoncée : elle s'élève à 985.290,79€ HT, honoraires inclus.

Monsieur Riveau informe l'assemblée qu'il s'est entretenu avec Madame METOUT, conseillère aux décideurs locaux, afin d'être aiguillé sur les différentes interrogations soulevées par ce lourd projet. Cette dernière a proposé son aide pour l'élaboration du budget communal 2024.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- ☞ Monsieur Riveau informe les élus qu'il doit s'entretenir avec la responsable de secteur des supérettes API suite à leur refus de s'implanter sur notre commune.
- ☞ Journée du 08 juin : il a été programmé une journée pêche à la crevette avec les élus de la commune de Val de Livenne, un repas style auberge espagnole est évoqué : à définir avec les élus des deux collectivités.

*La séance est levée à 20h55*

***Le Secrétaire de séance  
Mr Ludovic CARTEAU***

***Le Maire  
Mr Pascal RIVEAU***